

## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Intégration d'office dans le domaine public

Département du VAR  
Commune de SAINT-TROPEZ  
Lieudit : "Le Couvent"

*- Impasse des Conquettes -*

### Nomenclature des voies et équipements annexes

**Dossier : 24A3084**

Pour respecter l'alinéa 1 de l'article R.318-10 du code de l'urbanisme dans le cadre d'un transfert dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique le dossier d'enquête publique doit comprendre obligatoirement "la nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé".

Le transfert dans le domaine public communal porte sur toute l'**Impasse des Conquettes**. Cette dernière est actuellement ouverte à la circulation publique mais est située sur des propriétés privées. Des équipements publics tels que l'éclairage existent (EU ; AEP ; EP).

L'emprise à intégrer dans le domaine public se compose :

- de la totalité de la parcelle cadastrée section AI n°178.
- d'une partie de la parcelle cadastrée section AI n°338 (jusqu'au nu de la façade du bâtiment édifié sur la parcelle AI n°338).

Le transfert d'office ne peut être proposé que sur la voie qui s'entend, en application des théories de l'accession et de l'accessoire comme englobant tous les éléments liés à la voie. Ainsi ce transfert d'office n'a pas pour effet d'entraîner systématiquement le transfert de la propriété des réseaux (souterrains et aériens) à la commune. Le transfert se limite aux équipements annexes suivant :

- la voirie (chaussée et espaces de circulation piétons jusqu'au droit des bâtiments, éléments de sécurité)
- jardinières d'agrément et entrées extérieures à l'immeuble AI n°338
- le réseau d'éclairage public
- le réseau d'eau potable
- le réseau d'eaux usées
- le réseau d'eaux pluviales

· CABINET ·  
**DUJARDIN**  
GÉOMÈTRE-EXPERT

Par ailleurs, les réseaux de télécommunication et d'électricité ne seront pas intégrés à la procédure d'intégration d'office car ils sont considérés par la jurisprudence comme appartenant déjà et d'office au gestionnaire du réseau dès leur création.  
L'Impasse des Conquettes a une longueur d'environ 102 ml et une largeur d'environ 8 mètres.